

L'Anse-Saint-Jean, le 2 décembre 2013.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Marina Gagné, Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 2 décembre 2013, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :	M. Anicet Gagné,	conseiller
	Mme Nathalie Tremblay,	conseillère
	M. Yvan Coté,	conseiller
	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller
	M. Éric Thibeault,	conseiller
	Mme Marina Gagné,	sec-trésorier adj.

362-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée et appuyé.

363-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2013

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

4.1 Rapport financier de novembre 2013

5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1 Société Saint-Vincent-de-Paul- LA GUIGNOLÉE 2013

6.2 COOP Quatre temps- Résolution d'appui Programme de développement régional et forestier 2013-2014

6.3 Renouvellement des panneaux publicitaires-Service des loisirs de Petit-Saguenay

7. ADMINISTRATION

7.1 Date des séances régulières du conseil municipal en 2014

7.2 Offre d'achat pour le terrain No 50 au développement du Mont-Édouard

7.3 Allocation de transition- M. Claude Boucher

- 7.4 Remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus sans modification
- 7.5 PG Solutions Inc.- renouvellement contrat soutien équipements informatiques 2014
- 7.6 Paiement à L'OMH, programme PSL 2013 (10%) Les Aînés de L'Anse
- 7.7 OMH, résolution d'approbation des prévisions budgétaires année 2014
- 7.8 Responsabilités et dossiers des élus
- 7.9 Délégation de la MRC sur les Comités

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Mandat Réjean Boudreault-demande d'adresse civique, secteur Saint-Fiacre

9. URBANISME

- 9.1 Deuxième projet du règlement 13-297 autorisant les services publics dans la zone 140S
- 9.2 Départ à la retraite Réjean Boudreault (29 mars 2014) et ouverture de poste
- 9.3 CCU : recommande d'accepter la demande de Doris Duchesne pour le prolongement de la rue de Vébron (5 terrains)
- 9.4 CCU : recommande de refuser la demande de Chantale Lapierre, 350, rue Saint-Jean-Baptiste concernant le branchement d'un bâtiment accessoire au réseau d'aqueduc et d'égout.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Travailleur de rue- Dépôt du rapport de fin de projet
- 11.2 MFR-Résolution pour acceptation du rapport à être présenté à la MRC dans le cadre du Fonds de la Péribonka pour libération du 25%
- 11.3 Protocole d'entente Les Croisières du Fjord Saguenay Inc.
- 11.4 Village Relais

12. VARIA

- 12.1 Contribution 2014- BCP
- 12.2 Mandat de communication- Max-Antoine Guérin
- 12.3 Représentation Maire-Investissement Québec
- 12.4 Club de Motoneige du Fjord -Souper retrouvailles (2 billets)
- 12.5 Parc éolien, rencontre MRC (12 déc. 13)
- 12.6 Transfert billets de saison en fidéicomis au Mont-Édouard
- 12.7 Crèches Rivière-Éternité (25^e Anniversaire)
- 12.8 Cartes de Noël

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

364-2013

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2013 soit accepté tel que lu.

365-2013

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2013 au montant de 35 681,54 \$ et des paiements directs au montant de 709,68 \$, telle que déposées aux archives municipales sous la cote **207-120**.

366-2013

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE NOVEMBRE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier du mois de novembre 2013 relatant le total des revenus et des dépenses pour le mois.

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Aucun montant de petite caisse à renouveler.

367-2013

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL- LA GUIGNOLÉE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de verser un montant de 100 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul pour la Guignolée 2013.

368-2013

COOP QUATRE TEMPS- APPUI PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER- 2013-2014

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean donne son approbation à la COOP Quatre Temps aux projets suivants qui sont présentés à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du « Programme de développement régional et forestier 2013-2014, Volet 11 »

<u>PROJET</u>	<u>MUNICIPALITÉS</u>	<u>PRÉVISIONS BUDGET</u>
Travaux d'urgences sur le Sentier Club de motoneige Du Fjord	Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay	42 054,88 \$
Aménagement des Lots-intra; Voirie, ginseng, PAM, coupe Partielle	Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay	18 451,15 \$
Aménagement d'un accès Sécuritaire aux sentiers actuels Plein-Air de L'Anse	Rivière-Éternité	3 489,65 \$
Mise en valeur de la truite de Mer, CDE de Rivière-Éternité	Rivière-Éternité	17 969,03 \$
Projet bois de chauffage PDFD	Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay	3 870,00 \$
Réfection du sentier du Lac Noël au lac Maman Club quad du Fjord	L'Anse-Saint-Jean	4 342,45 \$
Débroussaillage et sablage	L'Anse-Saint-Jean	12 734,37 \$

(3^{ième} partie) Association
Chasse et Pêche de L'Anse-
Saint-Jean

Travaux secteur de la chute Zec saumon Rivière-St-Jean	L'Anse-Saint-Jean	4 381,86 \$
Réfection du chemin du Lac Du Thé suite à l'ouragan Irène ZEC Buteux	Petit-Saguenay	21 458,68 \$
TOTAL		128 752,07 \$

369-2013

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES-CENTRE DES LOISIRS
DE PETIT-SAGUENAY (ARÉNA)

Il est proposé, appuyé, et résolu unanimement que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean achète un panneau publicitaire de 4 X 8 offert par L'O.T.J. de Petit-Saguenay au coût de 200 \$ et qui sera installé à l'intérieur de l'Aréna pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

370-2013

CALENDRIER DES ASSEMBLÉE PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014.

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h00 : 13 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 8 septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

371-2013

VENTE TERRAIN LOTS 10-21 DU CANTON DE DUCREUX : SYLVAIN GAGNON
ET HÉLÈNE PEDNEULT (terrain no 50)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 10-21, au cadastre officiel du Canton de Ducreux, circonscription foncière de Chicoutimi, terrain mesurant 22,68 m. X 61,85 m, pour une superficie de 1 360,6 mètres carrés et correspondant au terrain numéro 50 sur le plan préparé par Bruno Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2010 portant le numéro de minute 7393.

Cette vente est faite pour le prix de 27 812 \$, 5% t.p.s. 1 390,60\$ et 9,975% t.v.q. 2774,25\$ pour un montant total de 31 976,85\$. L'acte de vente sera préparé et devra être signé devant le notaire Gagnon le ou avant le 15 janvier 2014 par le Maire, M. Lucien Martel et le Secrétaire-trésorier, M. Daniel Corbeil.

372-2013

ALLOCATION TRANSITION CLAUDE BOUCHER

Considérant la demande de monsieur Claude Boucher adressée à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean le 15 novembre 2013 à l'effet de lui verser une prime de séparation;

Considérant que l'article 31 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit qu'une allocation de transition peut être versée au maire de la municipalité qui a occupé sa fonction pendant au moins 24 mois avant la fin de son mandat;

Considérant que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté un règlement NO 10-272 sur le traitement des membres du conseil municipal en date du 1^{er} mars 2010;

Considérant que le règlement No 10-272 prévoit à l'article 5 qu'une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper son poste après l'avoir occupé pendant au moins 36 mois qui précèdent la fin de son mandat;

Considérant que l'article six du règlement NO 10-272 établit les modalités de calcul de la dite allocation de transition;

Considérant que l'alinéa 3 de l'article 31 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* établit un maximum quant à l'allocation à être versée au maire qui cesse d'occuper son poste;

Considérant que les avis juridiques de monsieur Gaston Saucier, avocat, en date du 12 novembre et du 27 novembre 2013 stipulent que le règlement No 10-272 est adéquat et en vigueur;

Pour ces considérations, Il est dûment proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de verser à monsieur Claude Boucher une allocation de transition au montant de 20,332.92\$ payable en un seul versement.

373-2013

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX- RÈGLEMENT NO 14-300

Avis de motion est donné par M. Victor Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

374-2013

RENOUVELLEMENT CONTRAT SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2014- PG SOLUTIONS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement annuel de notre Contrat de Services professionnels pour l'année 2014 auprès de PG-Solutions, concernant notre couverture de services techniques et/ou d'équipements informatiques au montant de 4 145,32 \$ + tps, 207,27\$ et tvq 413,50\$ pour un total de 4 766,09 \$.

375-2013

PSL-LES AÎNÉS DE L'ANSE- PART MUNICIPALE 10%

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de payer un montant de 2 126,50 \$ à L'OMH de L'Anse-Saint-Jean, montant qui représente 10% de l'année 2013 pour le programme PSL (programme de Supplément aux loyers) pour l'organisme Les Aînés de L'Anse, sauf les frais d'administration qui sont autorisés pour L'OMH de L'Anse-Saint-Jean, soit 172,80 \$. Dès réception du montant, L'OMH de L'Anse-Saint-Jean fera un transfert de 1 953,70 \$ aux Aînés de L'Anse.

376-2013

APPROBATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH –ANNÉE 2014

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires 2014 de L'OMH de L'Anse-Saint-Jean tel qu'approuvé par la SHQ (Société d'Habitation du Québec) selon le tableau suivant :

REVENUS :	56 609 \$	
DÉPENSES :	172 255 \$	
DÉFICIT :	115 646 \$	
Administration :		9 380 \$
Conciergerie et Entretien :		16 807 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistre :		33 147 \$
Remplacement, améliorations, modernisation :		57 700 \$
Financement :		51 093 \$
Services à la clientèle :		4 128 \$

Contribution au déficit :

Société d'Habitation du Québec (90%) :	104 081 \$
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean (10%) :	11 565 \$

377-2013

RESPONSABILITÉS ET DOSSIERS DES ÉLUS

Considérant que le maire a nommé les responsabilités et les dossiers auxquels chaque élu sera rattachés, il est proposé par M. Anicet Gagné appuyé par M. Éric Thibeault et résolu unanimement que le dossier d'attribution des responsabilités et des dossiers des élus soit lu et déposé tel que suivant :

Poste #1 - M. Anicet Gagné

- Camping municipal
- Comité d'embellissement et d'environnement
- Gestion de la petite école
- Communications et télévision communautaire
- Village relais
- Comité touristique
- Promenade des navigateurs

Poste #2 - Mme Nathalie Tremblay

- Culture et bibliothèque municipale
- Communications et télévision communautaire
- Maison familiale rurale
- Gestion de la petite école
- Assainissement des eaux
- Office municipal d'habitation

Poste #3 - M. Yvan Côté

- Assainissement des eaux
- Gestion du pont couvert à vélo
- Entretien des bâtiments municipaux
- Société de développement
- Gestion du Mont-Édouard

Poste #4 - M. Victor Boudreault

- Entretien des bâtiments municipaux
- Gestion des matières résiduelles

- Mesures d'urgence, protection civile et protection incendie
- Voirie municipale
- Camping municipal
- Comité consultatif d'urbanisme et schéma d'aménagement

Poste #5 - M. Graham Park

- Les Aînés de l'Anse
- Office municipal d'habitation
- Comité famille et politique familiale
- Table jeunesse
- Promenade des navigateurs
- Comité consultatif d'urbanisme et schéma d'aménagement

Poste #6 - M. Éric Thibeault

- Zec Saumon
- Transport adapté
- Société de développement
- Gestion du Mont-Édouard
- Comité consultatif d'urbanisme et schéma d'aménagement

Maire - M. Lucien Martel

- Société de développement
- Gestion du Mont-Édouard
- Association des plus beaux villages du Québec
- Comité touristique
- Promenade des navigateurs
- Fleurons du Québec
- Maison familiale rurale
- Relations extérieures

378-2013

DÉLÉGATION DE LA MRC SUR LES COMITÉS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que Monsieur le Maire qui a été nommé délégué par la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, lors de sa réunion régulière tenue le 27 novembre dernier, à siéger sur les comités suivants, soit autorisé à réclamer ses dépenses avec pièces justificatives, lorsque celui-ci aura à faire acte de présence au sein de ces comités.

- . Conseil d'administration/CLD du Fjord
- . Parc marin du Saguenay-St-Laurent/Comité de coordination
- . Comité sur la Politique nationale de la ruralité
- . Comité sur l'énergie
- . Comité sur le développement touristique
- . Comité Tourisme de Promotion Saguenay
- . Corporation les Cols du Fjord et Sentiers linéaires

379-2013

SECTEUR DE SAINT-FIACRE-MANDAT INSPECTEUR POUR NOM DE RUES ET DE NOS CIVIQUES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en bâtiment, Réjean Boudreault à donner des noms de rues et des numéros civiques aux propriétaires du secteur de Saint-Fiacre et de les faire approuver par la suite par les membres du Conseil.

380-2013

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT EN VUE D'AUTORISER LES SERVICES PUBLICS DANS LA ZONE 140S

Attendu que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un règlement de zonage (89-107) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage services publics dans la zone 140 S;

POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'adopter le **second projet de règlement** portant le numéro 13-297, lequel décrète et statue ce qui suit :

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. **MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

La grille des spécifications numéro 8901016 est modifiée afin d'y autoriser l'usage Services publics dans la zone 140 S, comme suit :

1^e Ajouter une inscription dans la colonne de la zone 140, vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage Services publics.

3. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

381-2013

DÉPART À LA RETRAITE RÉJEAN BOUDREULT ET OUVERTURE DE POSTE

Considérant la lettre de monsieur Réjean Boudreault, inspecteur municipal, annonçant son départ à la retraite le 29 mars 2014;

Considérant que monsieur Réjean Boudreault a occupé le poste d'inspecteur municipal durant les 24 dernières années;

Considérant que le poste d'inspecteur municipal est un poste stratégique et essentiel à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Considérant que monsieur Réjean Boudreault offre ses services pour effectuer la transition et le transfert d'informations à son (sa) remplaçant(e);

Considérant que le poste d'inspecteur est un poste obligatoire tel que stipulé à la Loi Municipale,

Par conséquent,

Il est dûment proposé, appuyé et résolu à l'unanimité,

- 1) D'accepter la démission de monsieur Réjean Boudreault à l'occasion de son départ à la retraite en date du 29 mars 2014;
- 2) De faire parvenir une lettre de remerciement à monsieur Réjean Boudreault pour ses loyaux services et son professionnalisme au cours des 24 dernières années à titre d'inspecteur municipal à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
- 3) De mettre en branle le processus afin de combler le poste à compter du 29 mars prochain.

4) De convenir une entente de services avec monsieur Réjean Boudreault pour effectuer le transfert des dossiers et des informations pertinentes;

382-2013

RECOMMANDATION CCU-PROLONGEMENT RUE VÉBRON-CENTRE DE VILLÉGIATURE AU PIED D'ÉDOUARD

Tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU qui consiste à autoriser le prolongement de la rue de Vébron, tel que la demande faite par M. Doris Duchesne pour le Centre de villégiature Au Pied d'Édouard, permettant ainsi le développement de 5 nouveaux terrains au centre de villégiature Au Pied D'Édouard.

383-2013

RECOMMANDATION CCU- RACCORDEMENT RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT, CHANTALE LAPIERRE, 350, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du CCU qui consiste à refuser la demande de Mme Chantale Lapierre, du 350, rue Saint-Jean-Baptiste concernant une demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité, considérant que son branchement à ces deux réseaux est pour un bâtiment accessoire.

384-2013

RAPPORT DE FIN DE PROJET, TRAVAILLEUR DE RUE

M. Graham Park fait une présentation du projet du service de travail de rue et décrit l'ensemble des activités réalisées au cours de ce projet sur notre territoire,

En conséquence,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport de fin de projet du travailleur de rue pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2013.

385-2013

MFR-RAPPORT MRC/FONDS DE LA PÉRIBONKA

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de déposer le rapport d'activités pour la MFR auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du Fonds de la Péribonka et dont le montant de l'aide financière réservée pour le projet apportant du soutien aux opérations de la MFR du Fjord est de 24 811 \$.

386-2013

PROTOCOLE D'ENTENTE LES CROISIÈRES DU FJORD INC.

Attendu que le Conseil municipal a rencontré les représentants des Croisières du Fjord Saguenay Inc. lors du comité plénier qui a eu lieu le 25 novembre 2013;

Attendu que les parties, d'une part la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et d'autre part, Les Croisières du Fjord Inc., souhaitent établir un protocole d'entente d'exclusivité pour les opérations maritimes commerciales à L'Anse-Saint-Jean;

Considérant que la municipalité est propriétaire du quai principal et gère les pontons adjacents;

Considérant que Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. utilisent le quai municipal depuis 2004 pour ses opérations maritimes commerciales;

Considérant que Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. ont renouvelé sa convention avec la municipalité en 2013 pour une période de cinq ans concernant les services de sa billetterie, d'essence et d'amarrage au quai municipal;

Considérant que Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. effectuent des opérations maritimes à partir de L'Anse-Saint-Jean avec deux bateaux-mouches dont le « Cap Liberté » d'une capacité de 72 passagers et le « Fjord Saguenay II » d'une capacité de 150 passagers;

Considérant les avantages consentis à la municipalité et les retombées économiques pour certaines entreprises touristiques du secteur du Fjord;
Considérant les appuis accordés au projet Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. par certaines entreprises touristiques;

Considérant que Fjord en Kayak profitait d'avantages d'un autre transporteur offrant des croisières-excursions quotidiennes à partir du quai municipal tels la vente de billets et le transport de kayakistes;

Considérant que les transporteurs de 12 passagers et moins pourront continuer d'opérer et d'offrir des croisières individualisées à partir du quai municipal;

Pour toutes ces considérations, il est dûment proposé par M. Anicet Gagné appuyé par M. Victor Boudreault et résolu unanimement,

1. D'accorder à Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. l'exclusivité du transport maritime à partir du quai de la municipalité sur des navires ou embarcations de plus de 12 passagers pour une durée de trois ans renouvelable par la suite une année à la fois;
2. De conclure une entente entre la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et Les Croisières du Fjord Saguenay dans laquelle sera incluse les obligations et devoirs de chacun;
3. D'accorder à tout transporteur public de débarquer occasionnellement des passagers et de rembarquer les mêmes passagers selon la disponibilité des pontons et après avoir obtenu l'autorisation d'accoster;
4. D'inclure dans le protocole d'entente que Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. doivent permettre à Fjord en Kayak la vente de billets de croisières et le transport de kayakistes de Tadoussac à L'Anse-Saint-Jean pour la durée de l'entente;
5. D'inclure une clause de résiliation de l'entente advenant que Les Croisières du Fjord Saguenay Inc. ne respecte pas une ou des clauses de l'entente.

387-2013

VILLAGE RELAIS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser les dépenses à M. Lucien Martel maire qui a assisté avec M. Anicet Gagné à une réunion sur les Villages Relais qui a eu lieu à St-Fulgence.

388-2013

CONTRIBUTION BCP ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de verser notre contribution pour l'année 2014, relativement à l'entente spécifique visant à favoriser l'accessibilité à la culture et dont le montant est de 281,06 \$, + tps 14,05\$ et tvq 28,04\$ pour un total de 323,15 \$ telle que demandée par le réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

389-2013

MANDAT DE COMMUNICATION : LES ENTREPRISES GACHETT INC. (MAX-ANTOINE GUÉRIN)

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent informer et consulter la population sur les enjeux stratégiques afin d'assurer plus de transparence et d'actualiser les communications;

Considérant que le Conseil municipal vise par ce plan de communication à rejoindre les citoyens de la municipalité par différents canaux de communication, que ce soit le site web, les médias sociaux, les infolettres, les outils imprimés, les relations de presse ainsi que les différents évènements;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé par et résolu unanimement de mandater Les Entreprises Gachett Inc. (Max-Antoine Guérin) d'élaborer, de consulter, de réaliser, d'opérer et de faire la gestion des communications de la municipalité pour une période de 6 mois au coût total de 2 490 \$, tel que le plan de communication présenté par M. Anicet Gagné qui fera également le suivi du dossier des communications.

390-2013

REPRÉSENTATION MAIRE- -FINANCEMENT DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser Monsieur le maire à se déplacer à Québec pour participer à un gala de financement pour la dystrophie musculaire et qui aura lieu à l'Hôtel le Concorde. Les billets ont été offerts à monsieur le Maire par la Directrice générale de la Caisse populaire du Bas-Saguenay. Lors de ce Gala, M. le maire aura l'occasion de rencontrer des personnalités du milieu politique.

391-2013

SOUPER RETROUVAILLES CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux (2) billets au coût de 25 \$/personne pour le Souper-Retrouvilles du Club de Motoneige du Fjord qui aura lieu samedi le 7 décembre au Chalet des Loisirs de Rivière-Éternité et d'autoriser M. Victor Boudreault à représenter la Municipalité à ce souper.

392-2013

PARC ÉOLIEN-RENCONTRE MRC

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'autoriser M. le Maire à assister à une rencontre pour le dossier du Parc Éolien qui aura lieu le 12 décembre prochain à la MRC

393-2013

TRANSFERT DES MONTANTS EN FIDÉICOMMIS-VENTE DES BILLETS DE SAISON

Considérant que la saison de ski 2013-2014 est débutée au Mont-Édouard en date du 30 novembre 2013;

Considérant que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean est le fiduciaire pour le Mont-Édouard des sommes perçues lors de la vente des billets de saison 2013-2014;

Par conséquent, Il est dûment proposé, appuyé et résolu à l'unanimité, de faire le transfert au Centre Touristique du Mont-Édouard de l'argent en fidéicommis provenant de la vente de billets de saison de 2013-2014 au montant de 98.304.63 \$.

394-2013

FABRICATION CRÈCHE DE NOËL/ RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de construire une crèche de Noël qui sera illustrée par le Pont Couvert de L'Anse-Saint-Jean et qui sera exposée à Rivière-Éternité à compter du 7 décembre 2013. La réalisation sera faite par M. Germain Girard, 16, chemin Saint-Thomas nord et notre conseillère Mme Nathalie Tremblay en collaboration avec M. Anicet Gagné. Les coûts pour cette œuvre d'art sont les suivants :

Germain Girard, matériel et main-d'œuvre :	1 138,51 \$
Nathalie Tremblay :	23,50 \$

395-2013

CARTES DE NOËL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter l'impression d'une carte de Noël au nombre approximatif de 100 et dont la mise en page, l'infographie et l'impression seront réalisés par À L'aise Média. La photo de couverture est une peinture de M. Marcellin Gagné intitulé « Promenade au village » et l'intérieur est une photo du pont couvert de Mme Nicole Perron. Tous les coûts inhérents à la production de cette carte sont autorisés par cette résolution.

RAPPORT DES COMITÉS

Comité des Familles;
Comité touristique;
Réseau des Ressources
Formation sur l'éthique pour les élus;
Mont-Édouard, point sur les médias
Recrutement médecin CLSC
Dossier de planification stratégique

PÉRIODE DE QUESTIONS

396-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 21 h 10.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce deuxième jour de décembre de l'An 2013.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière adjointe

Lucien Martel, maire

« Je, Lucien Martel, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».